



Les questions écrites et réponses apportées, reprises ci-dessous, ne sont pas traduites. / *De schriftelijke vragen en antwoorden hieronder zijn niet vertaald.*

### Aménagement du territoire [Willy Pasque]

Dans notre quartier, on voit apparaître sur la voirie de nouveaux aménagements : espaces trotinettes, espaces rangement vélo, parking vélo, bornes électriques pour voitures, espaces voiture partagée, bulles à verre, espaces réservés aux moins valides..... Ces aménagements bouleversent les habitudes des habitants. Je/nous demandons que les habitants soient prévenus/impliqués d'une façon ou d'une autre lors de nouveaux aménagements en voirie et qu'ils puissent disposer d'un schéma général de réservation d'espace en voirie au sujet ces aménagements.

Nous attendons vos propositions ? Watermael-Boitsfort ne peut se construire qu'avec les citoyens.

*Effectivement, les voiries sont des espaces sur lesquels nous installons des infrastructures d'utilité publique, comme des bulles à verres, boxes à vélos, dropzones... Dans votre quartier, des réaménagements de voirie au carrefour Heiligenborre – drève des Équipages sont en cours et liés aux inondations... Pour ce projet, une réunion d'information auprès des habitants du quartier avait eu lieu en amont. Des toutes-boîtes d'information ont été distribués... Certains travaux prévus à l'avance peuvent être sujets à une information auprès des riverains, d'autres plus urgents ne le sont pas en raison de leur nature. Impliquer les habitants pour le placement de mobilier urbain n'est pas réaliste, étant donné les contraintes urbanistiques, ou celles liées aux impétrants, à la mobilité, aux nuisances auxquelles la Commune, en tant qu'autorité, est confrontée. Le site internet et notre page Facebook sont des bonnes sources d'information concernant les travaux en cours ou planifiés.*

### Éclairage public [Jean-Marie Vanderweerden]

A propos de l'éclairage harmonieux mis en place par la commune il y a près de dix ans maintenant. Il s'est vu malmené à cause de deux gros chantiers de rénovation. Ces rénovations sont maintenant bel et bien terminées. Mais les points lumineux n'ont toujours pas été réinstallés. Il se fait que ces deux points lumineux étaient parfaitement implantés et leur absence transforme l'entrée de la rue du Triage en une zone très obscure et plutôt insécurisante. Ce trou d'obscurité rompt l'harmonie de la structure initiale en quinconce de l'éclairage de la chaussée : peut-être serait-il judicieux de réinstaller, bien avant que les jours ne raccourcissent de trop, ces points lumineux précisément là où il se trouvait.

*Merci pour votre signalement. Nous allons faire le suivi avec Sibelga. En effet, c'est cette intercommunale qui gère l'éclairage public.*



## Espaces verts et Voiries [Fabian Delespesse]

Observations faites le quartier:

- Etat des trottoirs désastreux, dalles qui bougent (au niveau du 17 au 21 Drève des Equipages)
- Des propriétaires laissent pousser les haies et envahissent les trottoirs, passages difficiles, les trottoirs comptent environ 5 dalles, beaucoup d'endroits ne laissent plus apparaître que 2,5 dalles.
- Tailler les sapins de la plaine de jeux et du chemin Drève des Equipages/ch de la Hulpe
- Des propriétaires de chiens laissent les besoins de leurs chiens sur la voie publique, c'est un comportement qui dégénère depuis quelques temps.
- les travaux du carrefour Heiligenborre/Drève des Equipages ont laissé l'état de la chaussée désastreux, pas de nettoyage du chantier, les "nouveaux espaces verts" créés à ce moment n'ont pas été semés de pelouse, que des mauvaises herbes.

In fine, il faudrait repenser/revoir l'aménagement des trottoirs, leur entretien mais également l'état de la route/bitume.

*La Commune a en charge 140 km de trottoirs (et donc 70km de rue !), ce qui est compliqué à rénover et entretenir. Nous parons au plus pressé avec un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros (subsides compris). À titre de comparaison, la seule rénovation du 3<sup>e</sup> tronçon de l'avenue Van Becelaere a coûté 800.000 €. Certains trottoirs ont déjà été refaits : rue L. Vandervelde, avenue E. Van Becelaere, rue de l'Élan, rue Middelbourg, une partie de la rue de Visée... D'autres sont en cours, comme la place Keym, et quatre voiries au Logis-Floréal. Et d'autres attendent leur tour. Nous sommes conscients que de nombreux trottoirs devraient être rénovés... Un « plan Trottoirs » est nécessaire et les budgets doivent suivre. Pour le moment, nous identifions au jour le jour les réparations ponctuelles à effectuer. Celles-ci se font au fur et à mesure, et en fonction du budget alloué chaque année.*

*Par contre, le Règlement général de police stipule bien que chaque habitant est responsable de son trottoir, de la propreté et de la végétation qui y pousse. Si les habitations ont des garages et que les trottoirs sont en mauvais état, cela peut être dû aux passages de voitures. Nos agents Prévention Propreté ainsi que nos agents des Amendes administratives sont également garants de la bonne mobilité sur les trottoirs. Ils veillent justement à ce que les haies n'empiètent pas trop sur les trottoirs. Ils ne peuvent être partout et tout voir. De ce fait, n'hésitez pas à nous faire part des lieux qui posent problèmes via [proprete@wb1170.brussels](mailto:proprete@wb1170.brussels). Nous prenons note de votre souhait que les sapins de la plaine « Rouge » soient taillés. Nous le signalons au service Espaces verts. Si les sapins doivent être taillés, cela se fera après la période de nidification, soit après le 15 août.*

*Nous sommes bien conscients que les déjections canines sont problématiques, même si la situation s'est améliorée. Nous avons des taxes pour ce genre d'incivilité. Mais la difficulté réside dans le fait qu'il faut pouvoir prendre le chien, mais surtout le maître, en flagrant délit. Les travaux au carrefour Heiligenborre – drève des Équipages vont entrer dans leur seconde phase. Le service Travaux publics veillera à ce que le chantier une fois terminé soit propre.*



## Information-Communication [Thierry Jonckheere]

Toutes les brocantes dans la Commune ne sont pas mises sur un pied d'égalité. Prq des bâches sont-elles imprimées pour certains quartiers (Middelbourg par ex.) et pas pour d'autres (Coin du Balai).

Par la même occasion:

- ne faut-il pas aussi placer cette information dans d'autres quartiers que celui où ces brocantes se passent ?
- quel est le coût achat, impression et placement pour ce type de bâche
- que deviennent ces bâches qui ne peuvent être réutilisées ?

*La stratégie de communication pour chaque brocante est identique (outils et canaux de communication et moyens identiques). Les exposants peuvent quant à eux relayer l'information. Il y a une bâche prévue par brocante. L'objectif est de la placer à l'endroit le plus fréquenté du quartier concerné pour attirer les exposants et les habitants. Par exemple, la bâche du Coin du Balai est placée sur une barrière devant l'école La Sapinière.*

*Les bâches sont réutilisées d'année en année, il est prévu de pouvoir corriger facilement la date de la brocante. De manière générale, les bâches qui ne sont plus utilisées sont reprises par la Recyclerie qui les valorise en leur donnant une nouvelle vie, en les transformant en un autre produit et en exploitant les qualités d'étanchéité et de durabilité du tissu.*

## Mobilité [Raphael de Mévius]

Bonjour, Tout d'abord, je tiens à exprimer ma gratitude pour tous les aménagements qui ont déjà été fait pour les cyclistes. Il est, aujourd'hui, assez agréable de se déplacer en vélo à Boitsfort. Ma question concerne les parkings couverts destinés à nos bicyclettes. Je pense qu'il serait pertinent d'augmenter leur nombre. Hors, les fameux Cycloparkings sont saturés, avec une très longue liste d'attente.

Comment faire pour augmenter le nombre des cycloparkings ?

Et comment les citoyens peuvent-ils participer à ce changement ?

Pour les personnes ne disposant pas de places chez eux, c'est un bon incitant pour passer au vélo et donc prendre soin de leur santé et de l'environnement.

Transformer quelques places par rue aujourd'hui destinées aux voitures en parking pour vélo serait, à mon sens, une véritable aubaine pour notre belle commune.

*La Commune a fortement augmenté ces dernières années le nombre d'arceaux à vélos sur le territoire, entre autres via une enquête menée par le GRACQ. Les arceaux ne sont pas des emplacements suffisamment sécurisés que pour y laisser son vélo pour une longue période. La solution pour augmenter les boxes à vélos est que toutes les personnes qui en ont besoin s'inscrivent auprès de Cycloparking. Celle-ci, au vu de la forte demande, devra augmenter son offre.*

*Cycloparking dépend de la Région. Nous ne sommes pas les gestionnaires des boxes sécurisés mais nous soutenons leurs initiatives sur le terrain. Le service Mobilité de la commune est régulièrement en contact avec elle.*



## **Mobilité [Fabienne Van Rossum]**

Serait-il possible d'annoncer dans l'agenda de la commune les activités (en plus de celles organisées par la commune), notamment sportives, qui vont bloquer des rues dans la commune (et donc aussi les transports en commun) ?

Y-aurait-il moyen de désencombrer quelque peu les trottoirs (panneaux de stationnement, grandes poubelles, vélos/trottinettes qui y circulent, chaises et tables des restaurants... qui rendent le passage difficile pour les PMR, et même pour les autres piétons ?

*Bonne suggestion que de communiquer sur les événements extra-communaux qui perturbent la circulation. Idéalement nous pourrions indiquer les dates dans l'agenda du 1170 mais les déviations ne sont en général pas connues au moment du bouclage du périodique communal (environ 6 semaines avant la distribution). C'est pourquoi notre site internet et notre page Facebook informent les riverains des perturbations à venir.*

*Les agents Prévention Propreté qui patrouillent la Commune quotidiennement, surveillent que les trottoirs ne sont pas trop encombrés. Mais il est vrai que comme ils ne sont pas larges, c'est parfois compliqué. Concernant les trottinettes, des zones dédiées existent maintenant, ce qui améliore la situation. Si vous pensez à des endroits plus précis, vous pouvez toujours contacter nos agents et envoyer une photo/description du problème à [proprete@wb1170.brussels](mailto:proprete@wb1170.brussels).*

## **Mobilité [Jean-Marie Vanderweerden]**

Depuis plusieurs mois déjà la rue du Buis a été mise en circulation locale. Cela ne pose aucun souci tant que la sortie du quartier est fluide. Malheureusement, l'avenue de la Foresterie est joliment encombrée aux heures de pointe matinale. Il nous faut, désormais, parfois une demi-heure pour rejoindre l'église Saint-Hubert ou la place Wiener. Alors que ce parcours se réalise en 3 minutes dans de bonnes conditions de circulation. Tout le trajet est embouteillé y compris les rues Dewolfs et Middelbourg :

- a. Peut-être pourrions-nous envisager la mise en circulation réservée aux riverains (les riverains étant entendu les habitants du Coin du Balai) de la bande latérale entrante sur l'avenue de la Foresterie ;
- b. Comme ce qui précède dépend aussi de la Région, en attendant et à défaut de considérer tous les habitants du Coin du Balai comme étant riverains, il pourrait être utile d'enlever la restriction de la rue du Buis ;
- c. Si l'extension de riverain s'applique à tous les habitants du Coin du Balai, le petit tronçon entrant devant le CaYuga (Canard Sauvage) pourrait lui aussi se voir mis en circulation riverain. Tout comme la chaussée de la Hulpe dès le 194.

*Pour rappel, la mise en circulation locale de la rue du Buis est à l'origine une demande d'un riverain de la rue qui, sur base d'un constat fait le 24 avril 2023 dit ceci : « la rue du Buis est une rue qui est très fréquentée par les navetteurs tous les matins de la semaine de +/- 7h à 9h30 du matin. » Dans cette rue très étroite, la visibilité y est très mauvaise et les navetteurs très nombreux y circulent très souvent au-delà des 30km/h autorisés. De nombreux enfants l'empruntent le matin aussi, que ce soit à vélo (dans les 2 sens) ou à pied pour se rendre dans*



*les différentes écoles du quartier (Assomption, Saint-Hubert, La Sapinière...). Ce trafic incessant n'est donc absolument pas approprié pour cette rue et représente un vrai danger pour ses enfants et les habitants du quartier en général.*

*Lors de la réunion Polutra (la cellule qui regroupe les services de la Mobilité et des Travaux publics, et la Police) du 03/05/2023, nous avons décidé de mettre la rue du Buis en circulation locale. Nous n'avons pas mis notre accord pour une caméra et avons demandé une campagne de verbalisation à effectuer par la police. Au Polutra du 28 février 2024, le service Mobilité a proposé de placer un panneau additionnel « excepté riverains ». La police a rendu un avis défavorable car celui-ci n'est plus réglementaire ; le panneau mise en circulation locale englobant « excepté riverains ».*

*Nous avons décidé de conserver la situation actuelle qui a pour but d'éviter le trafic de transit au sein même du quartier et surtout de sécuriser la petite rue du Buis. Nous allons proposer à Bruxelles Mobilité d'étudier la possibilité de réserver la voie latérale de l'avenue de la Foresterie uniquement aux bus, vélos et véhicules appartenant aux habitants du Coin du Balai de manière à fluidifier le trafic.*

*L'option de reculer cette signalisation vers le Canard Sauvage (Cayuga), n'est pas à retenir car cela pourrait dissuader la clientèle du Delhaize et autres commerces de la chaussée de La Hulpe de passer, ainsi que les parents de la crèche Gilson et de l'école La Sapinière puisque « circulation locale » veut dire circulation autorisée pour les habitants de la rue et pour les citoyens qui ont comme destination les équipements, écoles et commerces de la rue concernée.*

### **Mobilité [Jean-Marie Vanderweerden]**

Certains Vélobox ont été malencontreusement installés en dépit du bon sens. C'est le cas de celui qui a été installé devant le 408 chaussée de La Hulpe :

- a. Peut-être qu'il eut été bien utile de consulter les habitants préalablement à cette installation ;
- b. Peut-être qu'il eut été bien utile d'entendre les réactions des habitants après l'installation de fait accompli ;
- c. En l'occurrence, les demandes des habitants étaient un simple déplacement d'une cinquantaine de mètre, là où il n'y a pas de vis-à-vis avec les habitations ;
- d. Par ailleurs, dans l'hypothèse d'une écoute participative et donc du déplacement, les habitants auraient apprécié l'installation d'un second Vélobox dos-à-dos.

*La Commune répond régulièrement aux demandes des cyclistes de pouvoir ranger leur vélo dans un « box sécurisé », n'ayant pas de garage. Le box à vélo placé devant le 408 chaussée de La Hulpe ne s'est pas fait au hasard :*

- *le choix du lieu d'implantation se base sur les demandes des habitants faites à parking.brussels, l'agence régionale de stationnement ;*
- *parking.brussels pointe et recense tous les trimestres les demandes des habitants sur une carte ;*
- *sur base de ces demandes regroupées, le service de la Mobilité de la commune détermine les lieux de placement de ces installations, le Collège décide, ou pas, de ces lieux déterminés.*



Réunion de quartier : Coin du Balai / Wijkvergadering: Bezemhoek  
24.06.2024

*Chaque boîte répond à 5 demandes établies et recensées dans un rayon de 200m à 300m maximum. Dans votre quartier, une vingtaine de personnes sont encore toujours en attente d'une place... Il est donc fort probable que d'autres boîtes soient placés dans un avenir proche. Le box à vélos de la chaussée de La Hulpe n° 408, répond à une véritable demande des habitants de votre quartier que ce soit de vos voisins directs ou d'habitants des rues du Triage et de la Sapinière, et Heiligenborre. L'emplacement actuel est de ce fait parfaitement justifié, au carrefour de ces trois rues.*

*Les boîtes à vélos sont placés sur l'espace public qui appartient à toute et tous, sans discrimination ; leur localisation tient compte de la demande exprimée par les usagers et de la configuration des lieux.*

### **Voiries [Thierry Jonckheere]**

Lors de la réunion 2023, je lis : Refaire la rue de la Citadelle car problème de déversement pluvial Marie-Noëlle Stassart : Dans un premier temps, nous allons commencer par refaire Eigenhuis, et la rue de la Citadelle pourrait être mise sur la liste des voiries à refaire.

SVP, où en est-on ? Depuis mnt 3 ans j'attends une solution pour ces déversements dans les terrains (jardins) en deça de la rue. A mon avis et à reprendre les arguments du juriste de la Commune, la résolution du souci devrait être pris en charge par Travaux publics puisque ces déversements font suite aux travaux de remplacement de l'éclairage public comme je l'ai déjà expliqué plusieurs fois !!

*Comme vous le savez, la Commune a demandé un avis juridique pour prendre position sur l'écoulement d'eau provenant de la rue de la Citadelle et aboutissant dans le fond de votre parcelle.*

*Il nous dit ceci :*

*« L'article 3.129 du nouveau Code civil prévoit : "Écoulement d'eaux entre fonds voisins"*

*« Sans préjudice de l'article 3.131, les fonds inférieurs doivent recevoir les eaux naturelles, et autres matières charriées par celles-ci, en provenance des fonds supérieurs. Le titulaire d'un fonds inférieur ne peut réaliser aucun ouvrage qui entrave cet écoulement.*

*« Le titulaire d'un fonds supérieur ne peut aggraver cet écoulement en quantité ou en qualité ».*

*D'après notre conseiller juridique, la Commune n'est donc pas tenue d'entreprendre des travaux pour empêcher l'écoulement naturel des eaux vers votre parcelle.*

### **Voiries [Paul Delaby]**

Travaux Heiligenborre. Erreurs à éviter dans l'avenir.

1. absence totale de concertation (pourquoi ?) et projet mal étudié. Il ne change rien à la situation voitures/piétons.
2. la réalisation ne correspond pas au projet présenté (vaste zone de dolomie avec plantations et bancs ???). Aucune explication.
3. les surfaces de béton (aucun matériau naturel) sont plus importantes qu'avant.



Réunion de quartier : Coin du Balai / Wijkvergadering: Bezemhoek  
24.06.2024

4. inutilité de couler de l'asphalte (toujours pas de matériau naturel) en perturbant la vie du quartier pendant au moins 2 semaines.

Peut-être n'est-il pas trop tard ! Ce budget devrait plutôt être consacré à des remises en état et des entretiens.

*Une réunion d'information pour présenter le projet a eu lieu le 19 février 2024. La Commune y a précisé que ces travaux étaient nécessaires pour sécuriser le carrefour et aussi pallier les problèmes d'inondation en cas de fortes pluies. Le projet a été ajusté sur le terrain, par le service Voiries, de manière à élargir l'angle de giration. Il s'est avéré que la partie engazonnée était plus grande que prévue*

*Nous allons maintenant entamer la seconde phase de l'aménagement qui comprend le repositionnement de plusieurs avaloirs ; cela nécessite d'ouvrir la voirie pour permettre leur connexion sur l'égout existant. Ensuite, nous allons refermer la voirie et renouveler l'asphalte du carrefour. Cela aura pour conséquences l'impossibilité de circuler sur l'ensemble du carrefour pendant plusieurs jours, d'où les déviations qui seront mises en place pendant deux semaines.*